

Stratégie de mise en œuvre de la réglementation intelligente PLAN DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION

www.reglementation.gc.ca

version 6 Juin 2005

ÉBAUCHE

Contexte

Dans le rapport publié le 25 mars 2005 et intitulé *Réglementation intelligente - Rapport sur les initiatives et les projets*, le gouvernement s'est engagé à revoir l'actuelle Politique de réglementation. La Division des

affaires réglementaires (DAR) au Bureau du Conseil privé (BCP) a été chargée de proposer d'ici à l'hiver 2006 des moyens d'améliorer la régie des mécanismes d'élaboration, de mise en œuvre, d'examen et d'évaluation de la réglementation.

La Stratégie sur la consultation et la participation comporte divers mécanismes devant assurer une participation opportune, active et équitable à l'élaboration de la Directive du gouvernement sur la réglementation, qui doit être prête pour l'hiver 2006. Au chapitre de la consultation et de l'information du public, la Stratégie prévoit des consultations en ligne, des audiences publiques auxquelles participeront divers intervenants ainsi que l'établissement d'un groupe de référence.

